

DELIBERATION N° 2026/25

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Date de convocation : 23 avril 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : Charlotte BOUCOURT, Christelle BRIANT, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Evelyne HUROT, Rémy HUROT, Nadine LECOMTE, Roger LUBASZKA, Michel MAUGER, Christine PAOLOZZI, Dominique PAOLOZZI, Xavier POULAIN, Christophe TURGIS

Membres excusés : Brigitte AGENHEN (avec pouvoir donné à Michel MAUGER), Xavier COLOT (avec pouvoir donné à Charlotte BOUCOURT).

Membres votants : 13

Membres représentés : 2

Présidence : Michel MAUGER
Secrétaire : Nadine LECOMTE

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2025 SUR 2026

Le Conseil Municipal de Fontaine-sous-Préaux, légalement convoqué, réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel MAUGER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs à la comptabilité communale,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE les résultats suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 72 606,49 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : + 16 402,79 €

PREND ACTE qu'après prise en compte des restes à réaliser :

- Solde des restes à réaliser en investissement : - 2 754,24 €
- Besoin de financement de la section d'investissement : néant
- Excédent global consolidé : + 86 255,04 €

Considérant qu'aucun besoin de couverture de la section d'investissement n'est constaté.

DÉCIDE

D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

- **Article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) : 0,00 €**
- **Article R002 (Résultat de fonctionnement reporté) : 72 606,49 €**

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2026 de la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2025 sur 2026 tel que présenté ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

